

Ecole DES ETOILES, école primaire bilingue Français / Arabe

ADMISSION

Afin de valider l'admission de votre enfant dans notre établissement, voici les différentes étapes :

- 1/ Compléter et signer la fiche d'inscription, laquelle devra être retournée à la Direction, soit par mail ou par courrier,
- 2/ un rendez-vous avec la direction sera pris, afin de rencontrer l'élève et vous présenter l'établissement,
- 3/ Après étude du dossier, nous vous ferons part de l'acceptation ou non de l'admission de votre enfant
- 4/ l'admission ne sera effective qu'après règlement des frais d'inscription. En cas de non règlement dans les délais, votre enfant sera placé sur liste d'attente.
- 5/ Une période d'essai d'une semaine devra être observée afin de valider l'admission définitive.

Concernant le paiement des frais de l'écologie, un acompte de 30 % devra être versé à votre convenance, le solde devra quant à lui être réglé avant la rentrée scolaire.

ANNULATION

En cas d'annulation, les frais d'inscription ne seront pas remboursés. Si cette annulation intervient entre le 30 Juin et le 1^{er} jour de la rentrée scolaire, une indemnité correspondant à 20% des frais de scolarité annuel sera exigée.

AU COURS DE L'ANNEE

Concernant l'inscription qui a lieu en cours d'année, les frais d'admission et le mois en cours devront être réglés avant le 1^{er} jour de classe de l'élève.

RÉSILIATION

En cas de force majeure, telle que la mutation d'un des parents ou maladie grave, le contrat d'écologie pourra être résilié, la Direction devra en être avertie par écrit avec justificatif, au minimum 2 mois à l'avance, sinon le mois suivant sera facturé.

REINSCRIPTION

La réinscription a lieu le 30 Mars au plus tard. Les frais de réinscription sont de CHF300.-. Le formulaire devra être dûment complété et retourné à la Direction, accompagné du règlement. Si l'annulation de la réinscription devait avoir lieu avant le 30 Juin, les frais de réinscription ne seront pas remboursés.

ABSENCE

En cas d'absence, aucune réduction ne pourra être accordée.

Ecole DES ETOILES, école primaire bilingue Français / Arabe

PAIEMENT DES FACTURES

Le règlement des frais d'écologie peut être mensuel, trimestriel, ou annuel au choix des familles. Toutes les factures sont payables d'avance.

En cas de non-respect des délais de règlement, l'établissement pourra refuser le droit à l'élève l'entrée en classe.

Frais de rappel : le 2e rappel sera facturé CHF 100.-.

TARIFS

Frais d'inscription	CHF 400.-
Frais de réinscription	CHF 300.-
Tarif de la demi-pension	CHF12.-
Surveillance du midi	CHF 5.-

Frais d'écologie mensuel (selon revenus du foyer)		
Moins de 6000 CHF	Compris entre 6001 et 10000 CHF	Plus de 10001 CHF
CHF 900.- (x10)	CHF 1100.- (x10)	CHF 1300.- (x10)

En cas d'inscription de frères ou sœurs simultanément dans l'établissement, une remise de 10% pourra être accordée pour le second enfant.

Une participation financière pourra être demandée en fonction des sorties organisées.

Le matériel scolaire n'est pas inclus dans nos tarifs.

HORAIRES

Les horaires de classe sont les suivants:

Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi
8H15 – 11H30
13H00 – 16H15

GARDERIE PERISCOLAIRE

Une garderie périscolaire accueillera les enfants dès 7h45 le matin, Et jusqu'à 17h30 l'après-midi. L'inscription devra être notifiée dès le début d'année. Le tarif est fixé par quart d'heure. Tout quart d'heure entamé est dû.

Matin	Après midi
CHF 5	

Ecole DES ETOILES, école primaire bilingue Français / Arabe

RESTAURANT SCOLAIRE

Le statut de l'élève devra être confirmé lors de l'inscription :

- Externe (l'élève quittera l'école à 11h30 et sera de retour à 13h)
- Demi-pensionnaire (le repas sera commandé par l'établissement)
- Pique-niqueur (l'élève apporte son repas lui-même)

Le statut de l'élève pourra être modifié ponctuellement, l'établissement devra être prévenu 48h à l'avance. Aucune réduction sur les repas ne sera effectuée, exceptée en cas de maladie de plus de 4 jours, et sur présentation de certificat médical.

Les factures seront établies de façon mensuelle et seront payables à réception.

Des frais de surveillance, pour les élèves Demi-pensionnaires et Pique-niqueurs seront appliqués.

Les parents devront avertir l'école en cas d'allergie alimentaire.

ASSURANCE

L'école n'assure pas les accidents, par conséquent vous devrez nous remettre une attestation d'assurance en début d'année scolaire.

Je soussigné(e),représentant légal
deaccepte les conditions
d'admission de l'école Des Etoiles.

Lu et approuvé, le

(Date, lieu et signature)